

# Des permanences organisées sur le territoire



Uniquement sur Rendez-vous

## A QUIMPERLE :

1 à 2 fois par mois - Le vendredi  
Dans les locaux du CDAS  
19 bis Place Saint Michel

## A CARHAIX :

1 à 2 fois par mois - Le vendredi après-midi  
Dans les locaux du CDAS  
14 rue du Docteur Tanguy

## A POULDREUZIC :

1 fois par mois - Le vendredi matin  
Dans les locaux de la Maison France Services  
2A rue de la Mer



## Nos financeurs



## UDAF DU FINISTERE

Adresse postale :  
15 rue Gaston Planté - CS 82927  
29229 BREST CEDEX 02

## Service MEDIATION FAMILIALE

16 route de Plogonnec  
Zone de Kernazet  
29000 QUIMPER



06.46.11.40.09

espacerencontre-mediation@udaf29.fr

## Uniquement sur Rendez-Vous

Ligne 1 : Arrêt Ty Pont  
Lignes 9, 10, 15 : Arrêt Pôle Emploi



## MEDIATION FAMILIALE

Un espace confidentiel pour se parler et s'écouter en présence d'un médiateur familial qui favorise la communication dans la gestion d'un conflit familial.



# La médiation familiale

## Pour qui ?

Toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à communiquer entre elles :

- Vous êtes parent en situation de séparation ou de divorce,
- Vous êtes adolescent ou jeune adulte en conflit ou en rupture de lien avec votre famille,
- Vous êtes grands-parents souhaitant maintenir des liens avec vos enfants et vos petits-enfants ou vous êtes parents souhaitant maintenir des liens entre vos enfants et leurs grands-parents,
- Vous êtes une fratrie en désaccord en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie,
- Vous êtes héritier lors d'une succession conflictuelle.

## Qui est le médiateur familial ?

Un professionnel formé, **diplômé d'Etat** et spécialisé dans l'accompagnement des conflits, qui respecte un **code déontologique** qui lui impose **l'impartialité, la neutralité, l'indépendance et la confidentialité.**

# Les étapes

## Quand ?

A tout moment, quand les personnes en éprouvent le besoin dans le cadre d'une démarche amiable.

## Comment ça se déroule ?

- **Un entretien d'information**, individuel ou commun, gratuit et sans engagement, est proposé. Il permet de vous informer et d'accueillir votre demande ainsi que de vérifier si la médiation familiale peut répondre à votre demande.
- **Des séances de médiation familiale** pour :
  - Rétablir un dialogue constructif,
  - Clarifier la situation et identifier au mieux la source de conflit,
  - Identifier les besoins de chacun,
  - Prendre des décisions ajustées, faire des compromis,
  - Rechercher des solutions concrètes, acceptables pour chacun.



## • Dans un espace neutre et confidentiel :

- Les séances se déroulent après un engagement volontaire de chacun.
- Les rencontres durent entre 1H30 et 2H00.
- Une participation financière en fonction des revenus est demandée à chaque participant. Le barème national est remis à chacun lors de l'entretien d'information.

Vous pouvez faire homologuer vos accords par le Juge aux Affaires Familiales à l'issue de la médiation familiale.

## Notre espace de Médiation familiale

